

Dessin		53 029.10
Contingent dans les dépenses de la santé publique		840.
Inspection des Viandes		3500.
Retraites ouvrières		70.
Assistance aux familles nombreuses et secours		300.
- id - aux femmes en couches		300.
- id - aux femmes en couches		400.
Subvention à des œuvres diverses		500.
Assurance des employés municipaux		500.
Secours aux indigents		800.
Subvention à la Société de fanfare		1000.
- id - à la société de secours mutuels		20.
Assurance des fautes lourdes des pompiers		5000.
Entretien des écoles publiques		9450.
Indemnités de résidence aux Inst. ^{es} et Inst. ^{es}		3400.
- id - de logement - id -		10000.
Chauffage, éclairage et Balayage des classes		1500.
Mobilier scolaire		3000.
Salaires de l'écide maternelle école		300.
Indemnités de chauffage aux Inst. ^{es} et Inst. ^{es}		100.
Médailles et livrets pour prix (Eggs Inchange)		100.
Subvention à la mutuelle scolaire		1200.
Achat de livres de prix		2500.
Subvention à la caisse des écoles		8000.
Fournitures aux élèves des écoles		2750.
Indemnités au personnel enseignant (œuvres post-scolaires)		1130.
Emploi du legs Barrat		200.
Subvention à la Société (Perche Racine)		600.
Cours de Dessin		3000.
Entretien des Rues, quais et places publiques		10000.
Eclairage des Rues		20000.
Entretien des Rues et immondices		1500.
Indemnité au Voyageur communal		19230.
Salaires des cantonniers Voie urbaine		5510.
Salaires des cantonniers Chemins vicinaux		21000.
Entretien des chemins vicinaux		300.
Dépenses diverses		180.
Frais généraux		7119.
Contingents chemins de grande Con ^{te} et d'intérêt commun		2500.
Entretien des chemins ruraux		1000.
Entretien du dépôt		2000.
Élargissement des chemins ruraux		213 798.10
A reporter		160 750

Mémoires impayés des exercices antérieurs.

M. le Maire propose qu'un crédit de 24000^f, soit inscrit au chap. add. de 1925, pour assumer le paiement des Mémoires restants des exercices antérieurs.

Travaux de Maçonnerie jusqu'à 6100^f

id 1250^f

Installation d'eau froide - 1666.90
inscrivant

Travaux de confection Casernel Montloupans 3806.95

Travaux d'entretien Casernel Montloupans 3395.02

Fourniture et réparations d'outils (Gyngire) 233.25

Travaux d'entretien (Gyngire) - - - 1130.09

Travaux de Menuiserie (L'Angot) - - - 3000.00

Travaux de peinture (Entrées) - - - 1417.79

Le Conseil reconnaît que les dépenses restant à payer ont été régulièrement justifiées, et qu'elles peuvent être mandatées sur l'art. 3 du Budget add. de 1925.

Report	213798.40
Fête nationale et autres fêtes	600.00
Recensement par le Contrôleur	300.00
Honoraires de l'Architecte, Géomètre, Avocat	6000.00
Balayage de la Mairie	500.00
Depenses imprévues	16000.60
Inhumation des Indigents	1000.00
Destruction des hannetons et autres animaux nuisibles	200.00
Total	243799.00

Le Conseil

Sur le projet proposé pour l'année 1926, duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses annuelles et ordinaires sont de 243799^f.

Les recettes ordinaires s'élèvent à 48477^f

Le produit des 3 journées de prestations 8700^f

Total 57177^f - 48477^f

Il reste à pourvoir un déficit de 168322^f.

Considérant qu'il n'a fait face à une partie de ce déficit au moyen des impositions ci après:

9.58 - Salaire de garde (Champêtre) 4800^f

5. - Chemins vicinaux 2200^f

3. - Spéciaux pour les chemins vicinaux 1350^f

0.62 Assistance familles nombreuses 300^f

0.62 - id - femmes en couches 300^f

Total 8950^f - 8950^f

Il ressort une insuffisance de revenu de 159372^f, nécessitant une imposition de 324,84

Impositions extraordinaires

Délibère:

Les impositions ordinaires et extraordinaires, à comprendre dans les Votés généraux de 1926, sont votées ou fixées à nouveau, conformément aux indications contenues dans le tableau ci contre.

- 324^{ans 84} Insuffisance de revenus
 0^e 62 Assistance aux familles nombreuses
 0^e 62 id - aux femmes en couches.
 4^e 8 Salaire du Gard Champêtre
 5^e Ordinaires
 5^e Chemins vicinaux ordinaires
 3^e Extraordinaires pour chemins vicinaux.
 7^e Pour remboursement d'un emprunt de 53.300^t
 autorisé par arrêté du 30^e Déc 1902. Bgouts
 2^e Pour remboursement d'un emprunt de 12.333^t
 autorisé par arrêté du 5^e Mai 1903. Lesles.
 4^e Pour remboursement d'un emprunt de 25.666^t
 autorisé par arrêté du 12^e Mars 1908. Lesles
 11^e Pour remboursement d'un emprunt de 60.000^t
 autorisé par arrêté du 6^e Mars 1903. Pl. ce des Guichers
 8^e Pour remboursement d'un emprunt de 63.789^{t 55}
 autorisé par arrêté du 10^e Avril 1907. Cimetière.
 2^e 13 - id - par arrêté du M. H. Bonville
 1200^t

Total 383^e 01

Cratiment du Gard.
 Champêtre

Sort des dépêches.

Le conseil municipal.
 Vu les lois des 31^e juillet 1867, et 5 avril 1884.
 Délibère ce qui suit:
 Il est voté une imposition extraordinaire de 9^e 8
 par franc, au principal des 4 contributions, pour
 le traitement du Gard Champêtre, de la commune
 d'Orsay, pour l'année 1926.
 M. le Maire expose au Conseil que la ville est privée
 de porteur de télégrammes, et que ce service est assuré
 depuis le 1^{er} Mai dernier, à tous de rôle, par les facteurs
 des Postes du Bureau d'Orsay.
 Il fait connaître au Conseil, qu'il est saisi
 d'une demande de ces fonctionnaires pour laquelle
 ils sollicitent l'attribution de l'allocation mun-
 cipale destinée au porteur de dépêches.
 Le Conseil.
 Qu'il l'expose de M. le Maire.
 Décide, à l'unanimité, qu'il est juste et équitable
 que les facteurs qui font le service, reçoivent
 momentanément l'allocation mensuelle de 50^t

Secrétaire Adjoint - Les raisons inscrites au Budget primitif à l'art. 15, afférent à cette
 à l'état de santé de M. Godin, dépense.
 celui-ci touchera un demi-traité.
 ment en juillet, et il sera pourvu
 au 1^{er} août, à son remplacement.

Blondel L. Simon J. Laperrière
 Amarone A. Leduc
 Laperrière L. Leduc
 Laperrière L. Leduc
 Laperrière L. Leduc

Seance du 4 juillet 1925.

Convocation.

Du mardi 1^{er} juillet 1925.

Convocation du Conseil municipal, pour le Samedi
 4 juillet 1925, à 20 heures 30, à la Mairie, à l'effet de
 délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire.
 M. Blondel
 L'an mil neuf cent vingt cinq, le samedi
 4 juillet, à 20 heures 30, les Membres formant
 Le Conseil municipal d'Ossey, se sont réunis à la
 Mairie, sous la présidence de M. M. Blondel, Maire,
 après avoir été régulièrement convoqués.
 Etaient présents: M. M. M. Blondel Maire; Simon
 1^{er} Adjoint, Lemerle - Jolly - L'apostolle - Vilain
 Lorne - L'ouvé - Chouvenin - Harotte - Colin -
 Lervasseur, Leroux.

Etaient absents: M. L'eur 1^{er} Adjoint excusé et
 M. M. Lefèvre et Fievost.

M. Chouvenin est élu secrétaire, il fait lecture
 du procès-verbal de la dernière séance, qui est
 adopté à l'unanimité.

En vue d'établir une salle de fêtes, et des logements
 au personnel enseignant, et le redressement de l'ave-
 nue Saint Laurent ou le Bureau de Poste, le
 Conseil donne pleins pouvoirs à M. le Maire, pour

Projet
 d'achat de la scierie
 Avenue St Laurent

en chérie, au mieux des intérêts de la Commune, sur la parcelle
N° 8, au centre de la
Berthault, Avenue Saint. Laurent, N° 8, au centre de la
Ville, qui doit avoir lieu le 11 juillet présent mois,
au Palais de Justice de Paris.

Convention Warion Le Conseil

Après avoir délibéré.
Adopte le projet de convention soumis par M. le
Maire, relatif au lotissement Warion, à l'aménage-
ment de l'Avenue S. Laurent, et à un espace libéré
à créer entre la route nationale et le Cimetière.
Il est spécifié que tous frais et notes, et d'enregistre-
ment seront à la charge de M. Warion.

Cadran
de l'horloge communale

Le Conseil désigne M. Colin Architecte, afin des s'assurer
de l'état actuel du cadran de l'Horloge commu-
nale.

Neux Cimetière

Le Conseil invite M. le Maire de faire appel à plu-
sieurs marbriers, pour la vente de matériaux, pro-
venant des fosses communales.

Maison Bonville

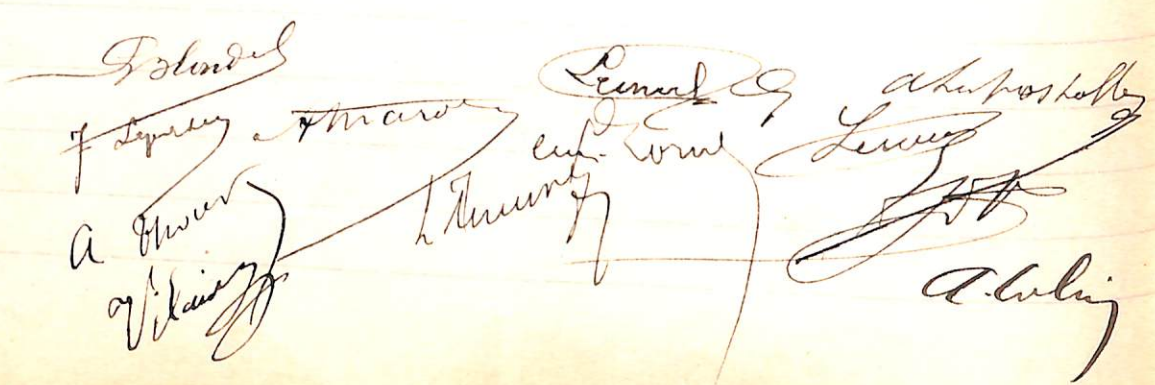
Le Conseil est d'avis de réaligner immédiatement
l'alignement de la Rue de Courtabauf, et par suite
de faire démolir toute la partie de la Maison Bon-
ville, appartenant à la Commune, et se trouvant
comprise dans ledit alignement.

Arête Doismeau

Le Conseil donne son approbation à l'arête
pris par M. le Maire, comme suite à la demande
de M. Doismeau faite, en date du 17 Juin 1925, par M. Doismeau

Il devra être installé par M^{lle} Doismeau faite, en date du 17 Juin 1925, par M. Doismeau
et à ses frais une canalisation avec pompe
sur la voie publique, pour permettre aux habitants
du Guichet le libre exercice de la servitude
de puisage à cette fontaine. Le modèle
de la pompe devra être agréé par la
municipalité.
L'entretien de la pompe, de la source
et de la canalisation incombera à
Mademoiselle Doismeau.
Le bassin de la source sera curé et
raf et nettoyé avant les travaux.

entrepreneur de Maconnerie, à Courcy, au nom de
M^{lle} Doismeau Bothe, pour effectuer des travaux
à une Maison, longeant le chemin N° 16, ancien
chemin du Guichet à la Sacaterie.
Après lecture faite, les Membres présents ont signé.


 A collection of handwritten signatures in ink, including names like 'Doland', 'L. Drouin', 'L. Drouin', 'L. Drouin', and 'A. Dubois'.

Session d'Avril-1925.

Convocation.

Le lundi 10 Avril 1925.

Convocation du Conseil municipal, par le Maire, le Vendredi 14 Avril 1925, à la Mairie, à 9 heures 30, pour la tenue de la Session d'Avril.

Le Maire
Blondel



Le samedi, neuf cent vingt cinq, le vendredi 14 Avril, à 9 heures 30, les Membres du conseil municipal d'Orsay, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie, pour la tenue de la session d'Avril.

Sont présents: M. Blondel Maire, D'ours, premier adjoint, Simon duvalier adjoint, Lesmarle, Jolly, Apostolle, Litron, Verne, Couvre, Chouvenin, Harotte, Cassin, Giroux.

Sont absents: M. Colin, et M. M. Trivost, Esfère.

M. Chouvenin élu secrétaire, prend place au Bureau en cette qualité, et fait lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté.

Chemin vicinal ordinaire
N° 9
Entretien.

M. le Maire expose au Conseil qu'un cours d'une réunion entre les Maires des trois Communes, de St Jean de Braucourt, Bures et Orsay, il a été cherché une entente pour établir une participation financière, à l'entretien normal du chemin vicinal ordinaire allant du poteau St Jean à Tilleyers. Sur les réponses écrites de M. M. les Maires de Bures et de St Jean refusant toute participation pour l'entretien d'un chemin public sur leur territoire. Le Maire:

Décide que la Commune d'Orsay n'emploiera dorénavant aucun caillou, ni fera aucun entretien sur le chemin dont il s'agit.

Demande à l'Administration préfectorale de bien vouloir exercer les pouvoirs qui elle tient de la loi, afin de mettre d'accord les Communes d'Orsay

Subvention
à la Société d'horticulture

Traitement
des employés communaux

Secrétaire Adjoint

Curage de l'Yvette

Cinéma scolaire

Nomination de 2 délégués
pour établir la liste des électeurs
à la Chambre et au Tribunal
de Commerce

de Vures et Saint-Jean de Beauregard.
Le Conseil désirant participer au développement
d'Industrie qui s'y rattachent.
Vote une subvention de 100^{fr}, sur les fonds libres
de l'exercice 1925, sous réserve de l'approbation
préfectorale, à la Société d'horticulture des can-
tons de Talaiseau, Chevrières et Remières.
En raison du coût toujours croissant de la vie, le
Conseil est d'avis d'allouer, à partir du 1^{er} Août
et jusqu'au mois de Juin 1926, une indemnité
temporaire de 50^{fr}, à tous les employés communaux
accrédités précédemment, et désignés ci-dessous:

M. H. Besson Secrétaire de la Mairie
Lefèvre, Secrétaire Adjoint
Hannon Grand Chapelain
Lacheny Cardeur

Richard - id -

Jubault - id -

Baget - id - des chemins vicinaux.

Mme Marie Carde aide de l'École maternelle.

Le Conseil.

Au l'état de santé de M. Godin, Secrétaire Adjoint
Invite M. le Maire à pourvoir à son remplacement
à partir du 1^{er} Août dernier.
Désigne M. Lefèvre (Eugène), retraité, pour remplir
cet emploi.

Le Conseil autorise M. le Maire, à faire faire
ce travail, au mieux des intérêts de la Commune.
Après avoir entendu les explications de M. le Maire,
le Conseil vote un crédit de 3000^{fr}, à prélever sur
les disponibilités budgétaires de l'exercice 1925, et charge
la Commission scolaire des choix de l'appareil et de
son emplacement.

M. M. Drua et Senoux sont nommés pour faire
partie de la Commission chargée d'opérer les
modifications nécessaires à la liste des électeurs
de la Chambre et du Tribunal de Commerce.

Lotissement
du Jardin d'Orsay.
(Mestriau)

Le Conseil.

Vu sa délibération antérieure en date du 22 Décembre 1923,
portant un avis défavorable sur le projet

Vu le dossier présenté à nouveau, le 19 Avril 1925, par
M. Mestriau, lotisseur.

Vu le procès-verbal du 9 Juillet 1925 de la commission
sanitaire.

Délibère.

Renouvelle son avis défavorable.

S'associe aux conclusions de la Commission
sanitaire et demande que les terrains compris
dans le lotissement soient déclarés impropres
à l'habitation.

Demande à M. le Maire, conformément
à la décision qui pourra être prise, de faire
modifier, s'il y a lieu, les actes de vente déjà
passés en y insérant la clause de non édification.

Alignements de la Rue
de Sèvres - Chemin de G^d
Communication N° 68 -

Le Conseil.

Vu sa délibération antérieure en date du 10 Février
1925, demandant la modification des alignements
de la Rue de Sèvres.

Vu le plan dressé par M. l'Ingénieur en chef d'arrondissement
de Versailles.

Considérant que tous les alignements sont très
acceptables.

Considérant d'autre part que ses déclarations
contraires au projet ont été formulées.

Délibère :

Adopte les nouveaux alignements proposés tels
qu'ils sont figurés par des traits rouges sur le
plan ci-annexé.

Décide que la déclaration de M. Hange n'est à
retenir qu'en ce qui concerne les revendications
de propriété qu'il a formulées; le surplus de cette
déclaration, ainsi que la pétition collective annexée
au procès-verbal d'enquête, qui il conviendrait
de dévier le chemin N° 68, sur environ 500^m de
longueur.

Le Conseil ne peut que faire observer qu'il entend
bien dire ses intentions de proposer ce travail de

Chemin rural
N° 24.

dérogation dans le projet d'aménagement à établir
en exécution de la loi du 19 juillet 1924.

Le Conseil municipal.

Après avoir pris connaissance de l'avis. projet
proposé par M. l'Agentvoyer cantonal.

Décide d'appliquer et l'élargissement du chemin
rural N° 24. et au projet d'ouverture de voies nou-
velles les dispositions de la loi du 6 Novembre 1918.
Charge M. l'Agentvoyer cantonal de l'établisse-
ment du dossier.

Est voté à cet effet, un crédit de huit mille
francs, à prélever sur les fonds libres de l'exercice
1925.

Charge la Commission des Chemins d'arrêter
définitivement sur place le tracé des alignements
proposés.

Le Conseil.

Case
sur les distributeurs d'essence sur la voie publique.

Sur les circulaires interministérielles en date
du 19 avril 1924 fixant le quantum des redevances
à imposer pour les distributions d'essence sur la
voie publique.

Considérant qu'il importe de taxer les appareils
distributeurs en regard à l'encombrement qu'ils
occasionnent.

Délibère

Décide que toutes les redevances prévues par
les circulaires interministérielles seront appliquées
suivant les chiffres des tableaux 1 et 2 et avec les dé-
signations établies par les dites circulaires, au point
de vue des voies publiques intéressées.

Fixe le point de départ de la perception des
redevances au 1^{er} janvier 1926.

Le Conseil.

Vue sa délibération antérieure en date du 23 ^{août}
1924, approuvée le 3 juin 1925, par M. le Préfet et au-
torisant la Commune à faire établir son plan
d'aménagement et d'extension.

Vue la pétition d'un certain nombre d'habi-
tants sollicitant l'ouverture de voies nouvelles.
Considérant que la création de ces nouvelles voies

Plan d'aménagement
et d'extension

* maximum

doit faire partie d'un projet d'ensemble qui est précisé
ment le plan prévu par la loi du 19 juillet 1924.

Délibère.

Décide l'établissement du plan d'aménagement
d'extension et embellissement de la Commune,
par application de la loi du 19 juillet 1924.

Vote en principe la somme de ^{vingt} ^{cinq.} mille
francs, à prévoir au Budget additionnel de
1926 et suivants d'après l'état d'avancement
des travaux.

Charge la Commission communale d'amé-
nagement et d'extension, de dresser un rapport
sur les moyens de réalisation du plan pro-
jeté.

Soutien de famille
Classe 1924.

Mlle Louis. Mariée, sans aucune ressource
personnelles. La femme devant accoucher en
Septembre prochain. Actuellement incorporé
au 65^e Régiment d'Infanterie à Nantes (Vive
Supérieure) et Denis.

Assistance
aux femmes en couches

M^{me} Bouquin née Grenadier. domiciliée Place
de la République. N^o 3. âgée de 27 ans, à son
2^e enfant, ressources suffisantes. Demande rejetée.

M^{me} Michelot née Guignier. domiciliée au Guichet
âgée de 36 ans, à son 2^e enfant, le mari travaillant
à la Maison Lemaire, 2 Rue Epie, à Paris, ayant
un salaire suffisant, demande rejetée.

M^{me} De Kœcher née Lillondeau domiciliée Ave-
nue St Laurent. âgée de 27 ans, à son 2^e enfant
ressources suffisantes. Demande rejetée.

Demoiselle Emilienne Gerret domiciliée Rue de
Paris 41, fille mère, sans aucune ressource,
digne d'intérêt. Admise en 1^{re} partie.

Assistance
aux vieillards.

M^{me} Jeanne Beaudoin Sur la note de M. le Préfet
en date du 23 juillet 1925. Considérant que la
sus-nommée dispose de ressources supérieures
au taux de l'allocation de la Commune, accu-
ment de la majoration de l'État. Décide de la
rayer de la liste des assistés de la Commune.

M^{me} Calmette née Courdeuse. domiciliée 8 Rue
des 3 Femmes. Vit avec le nommé Souffleur qui

a des ressources suffisantes. Demande rejetée.
M. Maci Giers, domicilié Rue Archangi 16, journal
né le 21 juillet 1855, à St Guimôl (Cotes du Nord), résidant
à Orsay depuis 1890. Considérant que sa fille lui donne
10 par mois, qu'il a une pension militaire de 400
qu'il reçoit, une pension civile de 117 des Retraites
ouvrières. Demande rejetée.

M. Maci Giers né Corvetel, domicilié Rue Archangi
16, né le 8 Décembre 1854, à Orsay (Morbihan), journalier
des mêmes ressources que son mari, à l'exception
de la pension des Retraites ouvrières. Demande
rejetée.

Écoles.

Le Conseil après avoir entendu le rapport de la Commission, se réunissant, charge la Commission des travaux de rechercher l'emplacement le plus favorable pour la construction de deux nouvelles classes de filles. Après lecture faite, les Membres présents ont signé au Registre.

Blondel
Léon
Simon
Léon
Léon
Léon
Léon
Léon
Léon
Léon

Séance du 27 Août 1925.

Convocation.

Du dimanche 23 Août 1925.
Convocation du Conseil municipal, pour le
jeudi 27 Août, 1925, à la Mairie, à 20h30, pour délibérer
sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire.
Blondel

Le 27 Août, à 20h30, les Membres du Conseil municipal d'Orsay, après avoir été régulièrement

convoqués, se sont réunis à laairie.

Étaient présents: M. H. Blondel, Maire, Deux 1^{er} Adjoint
Sivier 2^e Adjoint, Lemerle, Jolly, Suprotolle
Vilain, Lorne, Trouie, Lhouvenin, Merotte, Le-
vassens, Croix, Colin, Seigne Prévost.

M. Prévost élu secrétaire, prend place au Bureau
en cette qualité, et fait lecture du procès verbal, de la
précédente séance qui est adoptée.

Le Conseil.

Obsèques
du Gard. Champêtre.

Considérant que M. Hansen, Gard. Cham-
pêtre, ayant été victime du devoir, dans ses
fonctions, il est équitable que la Commune
à titre de reconnaissance, prenne à sa charge
les frais de ses obsèques qui s'élevaient à 210^{fr} 50
pour un 5^e ordre.

Considérant que la Société des Pompes funèbres
en raison que ce service se bien pour un em-
ployé communal, a décidé à titre gracieux,
de faire un service, pour le même prix,
de 4^e ordre au lieu de 5^e.

Accepte sa proposition, et lui adresse ses
remerciements.

En est avis.

Le versement des droits contre l'assurance
et la famille Le Zuisser.

L'approuve le marché de qui agit, passé avec
M. Saget, Régisseur des Pompes funèbres, à
Orsay, pour le règlement de la dépense dont
il s'agit.

Secours immédiat

M. le Maire expose que Mme Hansen, veuve du Gard
Champêtre, mort dans l'exercice de ses fonctions,
se trouvant sans ressources personnelles, il y au-
rait lieu de lui allouer un secours immédiat
pour lui aider à subvenir à ses besoins.

Le Conseil.

Reconnaissant le bien fondé de M. le Maire.
Vote une somme de 500^{fr} à Mme veuve Hansen,
sur les disponibilités budgétaires de 1925.

Le Conseil.

Se sa délibération, en date du 14 Août 1925.

Quirage
de l'Yvette

Considérant que dans l'intérêt de l'hygiène, et de la pureté de l'eau, il y a lieu de procéder, cette année au curage de la Rivière d'Yvette, dans les parties incombant à la Commune.

Décide.

Un crédit de 1200^f est ouvert sur les fonds libres de 1927, pour le payement des travaux désignés ci-dessus.

Le Conseil.

Boîte aux lettres.
Avenue Saint Laurent

Sur la demande d'un certain nombre d'habitants du lotissement de l'avenue Saint Laurent qui sollicitent, en raison de leur éloignement du centre de la Ville, l'établissement d'une boîte aux lettres le long de la rue de M. Licaud, propriétaire.

Considérant que ce lotissement prend beaucoup d'extension, et que ses habitants se trouvent très éloignés des boîtes aux lettres existantes.

Donne un avis favorable et vote une somme de 100^f à prélever sur les fonds libres de l'exercice courant pour couvrir le montant de la dépense dont il s'agit.

Acquisition
de la Maison Bonville

M. le Maire expose au Conseil, que les Héritiers Bonville désirent être payés du prix de l'immeuble acheté par la Commune, qu'un crédit de 14000^f est nécessaire pour les désintéresser.

Le Conseil:

Qui l'exposé de son président, vote à l'unanimité, la somme de 14.000^f pour payement de l'acquisition de l'immeuble sus-nommé, les frais qui s'y rapportent et les honoraires du Notaire. Après lecture faite, les Membres présents ont signé:

Blondel
Vilain
M. Simon
L. Simon
A. Lelièvre
A. Lelièvre

Séance du 26 Septembre 1925.

Convocation.

Mardi 22 Septembre 1925.

Convocation du Conseil municipal, pour le samedi 26. Septembre 1925, à la Mairie, à 8 heures 30, pour délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire.

F. Blondel

L'an mil neuf cent vingt cinq, le Samedi 26 Septembre, à 8 heures 30, les Membres du Conseil municipal d'Orsay, se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du Maire.

Présents M. F. Blondel - Maire, Druat - Adj. Simon - Adjoint - Lapostolle - Esfère - Vilain - Chouvenin - Colin - Lemaître - Leroux.

Absents M. H. Lemerle - Lorne - Jolly excusés, et M. H. Girost - Grouvé - Harotte.

A la majorité des voix, M. Chouvenin est élu Secrétaire, lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté sans observation.

Cantine scolaire.

M. le Maire expose que le Bureau de Bienfaisance ayant été obligé, par suite du manque de ressources, de diminuer le crédit qu'il allouait annuellement, pour la Cantine scolaire; il demande au Conseil, de voter une somme afin de permettre de continuer cette œuvre si utile.

Le Conseil.

Considérant que la cantine scolaire rend de réels services aux enfants des écoles, surtout pendant la saison d'hiver.

Considérant que le coût des denrées va toujours en augmentant.

Est d'avis

D'allouer une somme de 500^{fr.} à la Caisse des écoles,

Numerotage des Rues.

Legs Blondin

Proposition
Bernard et Cie.

Audiences foraines
par M. le Juge de Saix

à prélever sur les fonds libres de l'exercice courant, pour
approbation préfectorale, et destinée à la cantine scolaire.
L'étude en est renvoyée à la Commission des chemins

Le Conseil, précisant sa délibération du 15 février
1925, décide d'accepter le legs Blondin, et charge
M. le Maire de faire tout le nécessaire, afin de
hâter la solution de cette affaire.

Le Conseil décide de ne pas donner une suite favo-
rable à la proposition de M. M. Bernard et Cie,
concernant la vente d'une partie des Bâtimens
de la science, Avenue Saint Laurent.

M. le Maire dit au Conseil que le dével-oppement
des lotissemens, et l'accroissement de la population
qui en résulte, dans la Commune d'Orsay, ainsi
que dans les Communes voisines, oblige à penser
que la création d'audiences foraines à Orsay, ren-
drait les plus grands services aux habitans, et
à ceux des Communes environnantes, qui pourraient
se rendre à ces audiences, sans recourir au chemin
de fer.

Le Conseil.

Qu'il expose de M. le Maire,

Considérant que ces audiences qui pourraient
avoir lieu deux fois par mois, le mardi, jour du
Marché, rendraient de réels services aux habitans
d'Orsay, leur évitant ainsi des déplacements
onéreux, et perte de temps.

Considérant qu'il y a utilité pour la création
de ces audiences.

Décide.

D'allouer annuellement, sur les disponibilités
budgétaires, la somme de 1500⁺, dont 1000⁺ au
Juge, et 500⁺ au Greffier de la Justice de Saix.

Vote émis: pour le projet. 8 voix

Boîte aux lettres

Abstentions - - - - 2
Lecture est faite au Conseil, de la lettre
de M. le Directeur des Postes de Versailles,
en date du 23 Septembre, présent mois, concer-
nant l'établissement d'une Boîte aux lettres

Avenue Saint Laurent.

Le Conseil.

Au sa délibération en date du 27 août 1925.

Considérant que la demande des habitants de l'Avenue St Laurent est fondée.

Est d'avis.

De voter la somme de 125^{fr}, dont 120^{fr} pour l'achat de la Boîte, et 5^{fr} pour son entretien annuel, à prélever sur les fonds libres de l'exercice 1925.

Ordures ménagères. Le Conseil invite M. le Maire à procéder, à un marché de gré à gré, avec un Entrepreneur, pour l'enlèvement des ordures ménagères, en 1926.

Signature de Paris à Chartres M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Administration d'un sentier. M. l'Ingénieur Principal des lignes nouvelles des chemins de fer de l'Etat répondant à la délibération du Conseil, en date du 2 janvier 1924, et à la lettre du Maire, en date du 24 juillet 1924, au sujet de l'établissement d'un sentier latéral entre le chemin rural N° 1 et la rue des 3 Femmes.

Le Conseil.

Décide de résoudre la question au moment de l'établissement du plan d'extension.

M. le Maire expose que le nombre des élèves fréquentant les écoles en cours ou des lotissements, va toujours en augmentant, et que, par suite, les écoles actuelles deviendront, dans un laps de temps rapproché, insuffisantes.

Le Conseil.

Considérant qu'il y a urgence à prévoir des écoles, suffisantes pour recevoir les enfants en âge scolaire.

Décide la construction d'un groupe scolaire qui comportera une école de garçons, une école de filles et une école maternelle, au Guichet, sur le terrain acheté par la Commune.

Inspection des Viandes et tueries M. le Maire donne lecture au Conseil de l'arrêté municipal en date du 13 Décembre 1923, et de la lettre de Monsieur le Préfet, en date du 10 juillet 1924, relatifs à l'Inspection sanitaire des viandes et tueries.

Le Conseil décide d'ouvrir de son crédit au

Budget de 1925.

Services:

Inspection sanitaire des viandes et bœufs - - - - - 2334.⁴
Traitements du préposé - - - - - 1166.⁴

afin de permettre le mandatement du traitement du vétérinaire préposé et de celui du Préposé.

Enfant Boret

Il est fait lecture au Conseil d'une lettre de M. l'Inspecteur départemental de l'Assistance et de l'Hygiène publique concernant le jeune Boret André, né le 9 Décembre 1912, à Orsay dont l'état de santé actuel nécessite des soins dans un établissement particulier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, Admet d'office cet enfant à l'Assistance médicale gratuite.

M. Boret père, s'engageant à verser 50 francs par jour pour les frais de séjour dans un établissement. Décide de voter sur les fonds libres, le complément nécessaire pour les frais de maladie.

Assistance médicale gratuite. L'enfant Marthe Barry, âgée de 10 ans, orpheline de père et de mère, adoptée par M. Brevet Louis, veuve de pierre, est admise à l'Assistance médicale gratuite.

Lecture faite, les Membres présents ont signé au Registre

Blondel ^{le Maire}
Lefèvre A. Lully
L'adjoint délégué

Session de Novembre
1925.

Convocation.

Du Jeudi 12 Novembre 1925.
Convocation du Conseil municipal pour le Mardi 17 Novembre 1925 à 9 heures, pour la tenue de la session de Novembre.

Le Maire.
Blondel

l'an mil neuf cent vingt cinq, le Mardi 17
Novembre, à 20 heures, les Membres composant le
Conseil municipal d'Orsay, se sont réunis à l'Affaire
sous la présidence du Maire.

Étaient présents: M. H. Blondel Maire - Lemerle - Jolly
Lapostolle Deux 1^{er} Adjoint, Lefèvre - ~~M. Lefèvre~~ - Lorne
Lauré - Lhouvenin - Harotte - Colin - Levasseur, Lorne
Étaient absents: M. H. Lincou 2^o Adjoint - Vilain et Lincou
excusés.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Lhouvenin,
lequel fait lecture du procès verbal de la dernière
séance, qui est adopté à l'unanimité.

Propositions
pour les Répartiteurs

Que la loi sur l'organisation municipale pré-
voit l'article 61, que le Conseil municipal dresse
chaque année, une liste contenant un nom-
bre de noms, double de celui des Répartiteurs
inconnus.

Sont proposés à l'unanimité.
Citataires.

De la Commune. M. H. Lincou, marchand
de chaussures - Clivio, propriétaire - Guitteux
propriétaire - Deux propriétaires - Galand
- magon - Taillade, charpentier.

Hors la Commune. M. H. Sambert premier
à Salaise - F. H. H. premier à Salaise - Lapeste cul-
tivateur à Villejust - Guillemin Théophile, Rentier
à Salaise. Suppliants.

De la Commune. M. H. Buffery, Rentier -
Vilain Prosper, cultivateur - Tellier Athanase,
Rentier - Lapostolle Alfred, propriétaire - Durand
Cultivateur - Fievest René, Cultivateur.

Hors la Commune. M. H. Hesté cultivateur
à St Jean de Braucrocyard - Luquié Louis, Rentier
à Dures - Petit Lésire Cultivateur à Lilleben
Noël, cultivateur à Dures.

Apprentissage
gratuit -

M. le Maire rappelle au Conseil, qu'aux termes
de l'art. 7, du testament de M. Archange, le